

Quartier La Brouilly

Foire à la brocante du 18 Mai 2025

Autorisation municipale valable pour cette journée

RENSIGNEMENTS OBLIGATOIRES à FOURNIR

Madame, Monsieur

NOM Prénom

Adresse :

N° Carte Identité :

Lieu de délivrance :

Permis de conduire :

Lieu de délivrance :

A REMETTRE AU PAIEMENT : 1,5 euros le m (4m gratuits pour les adhérents)

Forfait professionnel 20 euros l'emplacement. Les professionnels doivent s'installer rue H Boucher.

Vous attestez sur l'honneur de votre non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Note d'information :

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à une foire à la brocante (braderie, vide-grenier, bourses d'échanges). Vous n'êtes inscrits ni au registre du commerce et des sociétés, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers. Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet de vendre que des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente. Elle n'est pas renouvelable.

ATTENTION : si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire. Vous risquez, outre une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale, une amende.

Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement et/ou une amende (art R 321-7 du code pénal alinéa 2 et 3, art R 321.9 à R 321.12, R 633.5).